

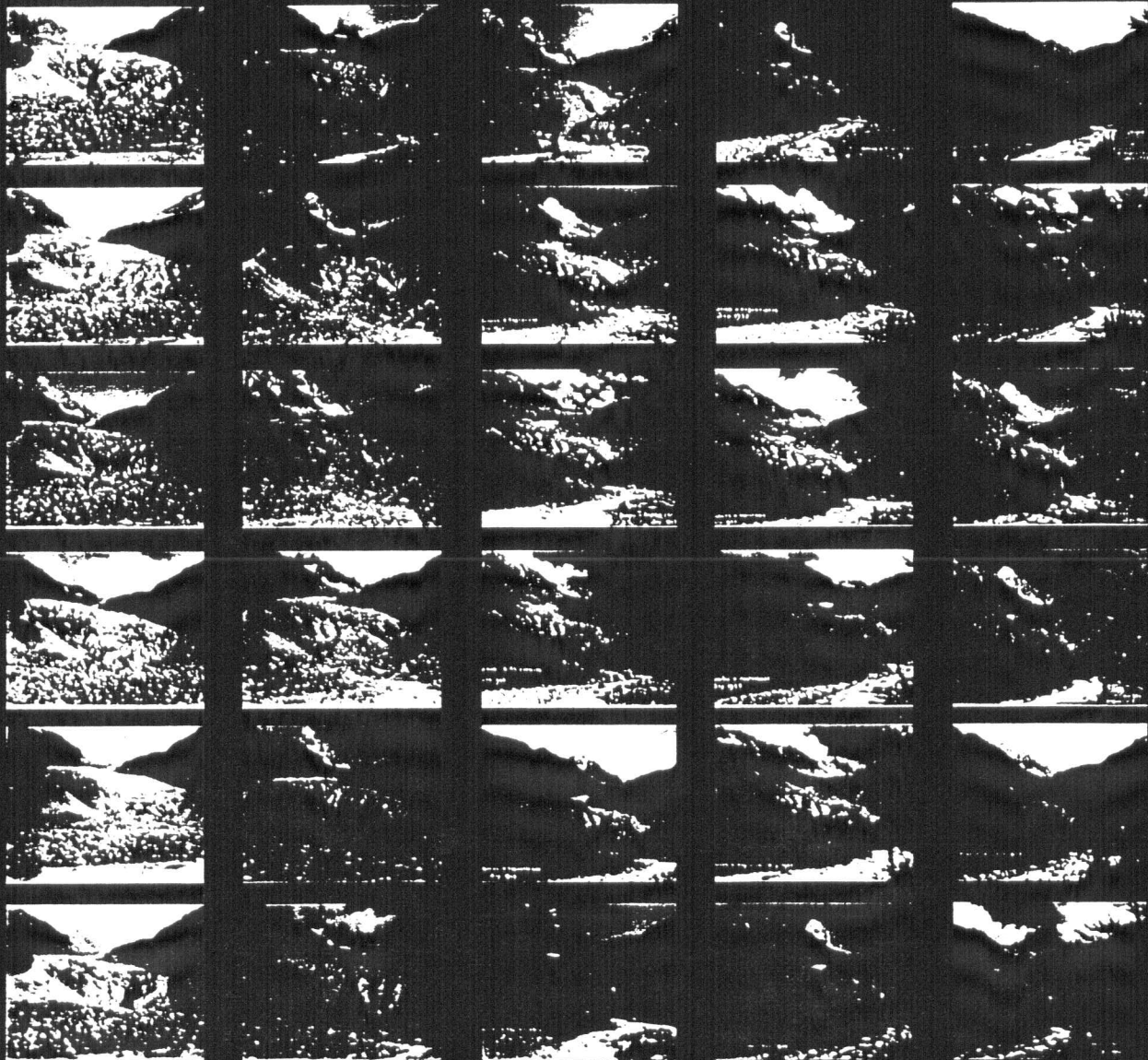
L'ENVIRONNEMENT

magazine

LES AUTOURISTES POUR DEMAIN

Actes du colloque du mercredi 2 novembre 1994
Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris

MARS 1995



150^e année - ISSN 1163 - 2720



ORGANISÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
AVEC LA PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION
DES SOCIÉTÉS FRANÇAISES D'AUTOROUTES



Régis Ambroise

ingénieur agronome,

Bureau du paysage

L'APPORT DU PAYSAGE AUX PLANS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les plans de développement durable (PDD) ont été lancés en 1993 par le ministère de l'Agriculture, en liaison avec l'Environnement, la Datar, la Communauté européenne, les collectivités territoriales et des organisations agricoles. Ils ont pour objectif d'aider les agriculteurs volontaires à passer de systèmes de production intensifs à des méthodes plus « douces » prenant en compte les problématiques environnementales et d'aménagement du territoire. À la différence de la conception des trente dernières années qui n'attribuait à l'agriculteur qu'une fonction de producteur d'aliments et de biens industriels, la démarche considère ses trois rôles différents : producteur, gestionnaire de l'environnement, acteur du monde rural.

Une soixantaine de petites régions ont été retenues dans toute la France autour, à chaque fois, d'une vingtaine d'agriculteurs volontaires. Un diagnostic agro-environnemental et économique du territoire a été réalisé dans un premier temps. Il a été suivi d'une analyse de chaque exploitation agricole et de l'élaboration de scénarios d'évolution. Le travail a été fait – en collaboration avec les agriculteurs – par des conseillers agricoles, des agronomes, des paysagistes, des géographes ou des photographes.

La commande passée aux paysagistes et aux conseillers agricoles s'est fondée sur quelques principes. En premier lieu, la démarche reconnaît le droit à la beauté, ce qui permettra de développer les identités régionales. L'objectif est de faire reconnaître le droit de chaque groupe social et de chaque individu à s'exprimer dans ses paysages. Second élément, les projets visent à favoriser le respect de la vie, le maintien de la

diversité des écosystèmes et la qualité de vie humaine. Troisième intention, en relation directe avec la problématique agricole, le maintien d'espaces productifs et ouverts à tous, ce qui s'oppose à une logique de concentration de la production sur des espaces réduits (Beauce, Brie, etc.). Quatrième point : la négociation entre les groupes sociaux qui produisent, gèrent et utilisent les paysages est primordiale. Le propriétaire et le prince ne peuvent plus gérer seuls tout un territoire.

L'apport de l'approche paysagère à la réflexion des agronomes et des aménageurs peut être synthétisé en cinq thèmes différents, concernant les systèmes de production, la gestion du territoire, l'ouverture au public, le bâti et la communication.

L'arbre, la pierre et l'eau

Dans le cadre des PDD, les réflexions sur les systèmes de production visent à promouvoir une agriculture plus autonome, plus économe et plus respectueuse de l'environnement. Dans ce contexte, l'approche paysagère peut nourrir et renforcer les projets. Lorsque le paysagiste regarde les espaces ruraux, il considère la mosaïque des couleurs alors que l'agronome ne regarde que les caractéristiques des champs et des prés. Il est également intéressé par tout ce qui concerne les volumes et les limites, qui dépendent de l'arbre, de la pierre et de l'eau. Tous ces sujets de préoccupation s'avèrent intéressants pour enrichir la réflexion sur les problématiques agronomiques.

L'arbre par exemple. Sous ses différentes formes, isolé, en alignement, en haie, en bosquet, en verger ou en forêt, sa présence est un élément

primordial du paysage. L'insistance des paysagistes à parler de l'arbre a renforcé les approches des agriculteurs et des agronomes qui pensent qu'il faut chercher à lui donner une place plus grande dans des logiques de « production intégrée », de « production biologique ». Ce serait le troisième élément à associer à l'élevage et à la culture dans la recherche de systèmes de production plus autonomes, plus économes et plus durables. La haie retrouve tout son intérêt lorsque l'on revient à des systèmes plus herbagés pour limiter l'importance du maïs, extrêmement polluant. Dans le sud, la forêt pâturée et le semis d'herbe sous les arbres permettent d'obtenir du fourrage alors même que les prairies sont déjà grillées. La pratique traditionnelle des pommiers sur prairie est elle aussi à réhabiliter, les agriculteurs ayant conservé ce système obtenant souvent une meilleure rentabilité que ceux qui ont choisi de se spécialiser dans l'élevage ou les vergers.

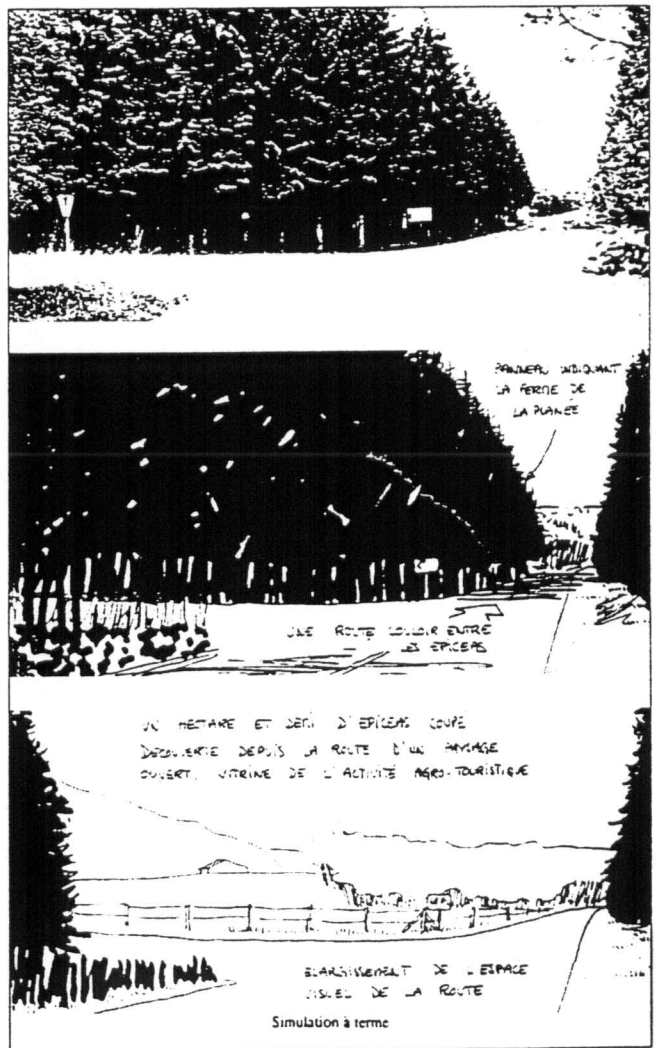
Autre élément remarqué par le paysagiste, la pierre qui structure l'espace par les murets, chemins, terrasses, murs et couvertures de bâtiment. Un tel regard porté sur la pierre permet de remettre en cause une approche agronomique trop réductrice, qui aurait tendance à ne la considérer que dans son aspect négatif quand elle gêne le travail du sol ou le passage des engins, et qui sous-estimerait son rôle par rapport à l'érosion, au drainage et à la construction. Enfin, les questions que pose le paysagiste sur la disparition de l'eau du paysage ou sur l'impact que peuvent avoir sur elle des aménagements remettent fortement en cause certains modèles

Dans la vallée de la Plaine (Vosges), la logique d'enrésinement a été poussée à son terme. Une étude paysagère réalisée par Véronique Brunet et François Bonnaud a permis de redonner de la lumière en coupant des arbres non encore parvenus à maturité. Une subvention compensant la perte estimée a été versée au propriétaire.

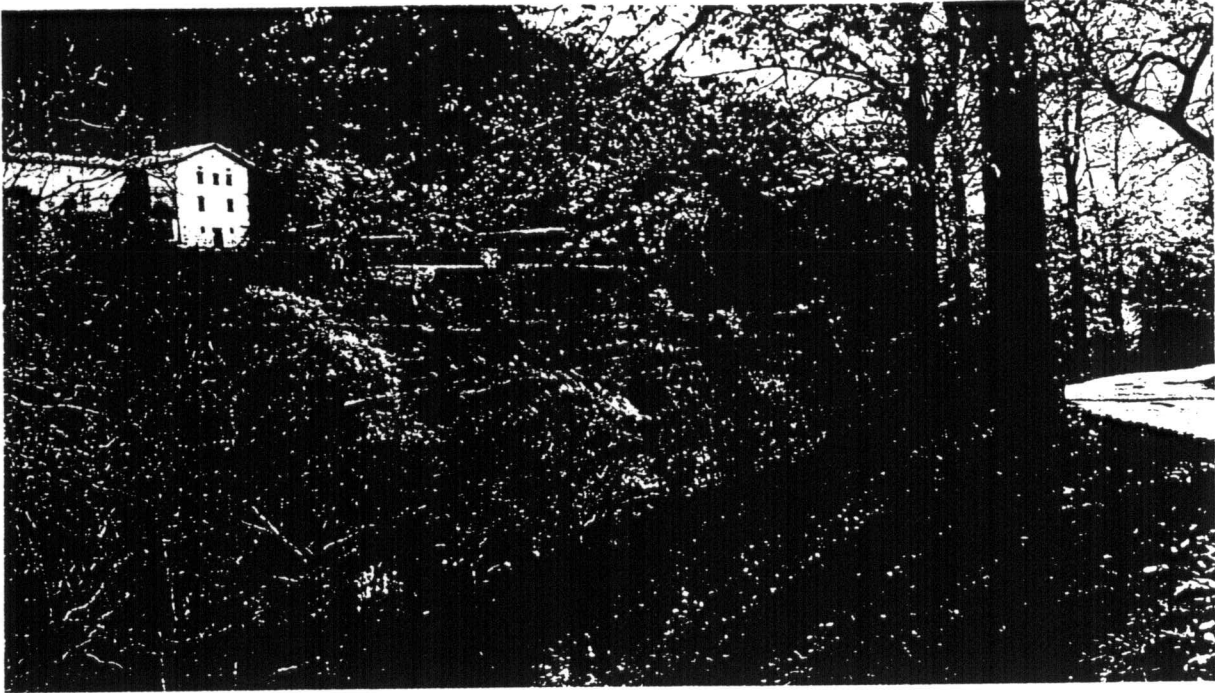
agronomiques des années passées, dans lesquels l'eau vivante n'existait plus, mise en tuyaux ou enterrée vivante.

Enrésinement et jachère

Deuxième axe de travail de l'approche paysagère : la gestion du territoire. La question d'une modification du parcellaire se pose dans un certain nombre de plans. Les raisons peuvent être des projets d'agrandissement, des opérations de remembrement, d'échanges, des abandons à la friche ou des zonages (POS, ZPPAU, réglementation des boisements, etc.). Le maintien ou l'abandon de terres agricoles et le mode d'entretien peuvent avoir des



F Bonnaud



R. Amboise

Dans les Cévennes, la vallée de l'Eyrieux bénéficie de l'un des premiers plans de paysage.

conséquences importantes sur les paysages. Gestionnaire du territoire, l'agriculteur se doit de prendre en compte ce nouveau paramètre. L'analyse paysagère permet de discuter avec l'agriculteur et d'enrichir les scénarios possibles. Des actions peuvent être proposées, telles que l'acquisition, le défrichement, l'ouverture ou la fermeture de points de vue, la création d'ambiances spécifiques.

La réflexion paysagère permet également d'enrichir le débat sur la jachère. Cette problématique nouvelle ne doit pas être envisagée uniquement d'un point de vue technique mais également analysée en fonction de ses conséquences environnementales et paysagères. Utilisée intelligemment, la jachère peut devenir un outil très intéressant de restructuration de l'espace. Dans les régions de grandes cultures, il peut être proposé, par exemple, de laisser des bandes en jachère plutôt que d'abandonner des parcelles entières. Cette solution permettrait de renforcer l'épuration

naturelle le long des rivières ou d'améliorer les paysages routiers.

Le troisième axe de travail de l'approche paysagère concerne l'ouverture de l'espace au public. La suppression des chemins, l'installation de clôtures, l'agrandissement des parcelles sont autant d'évolutions qui freinent la possibilité de pénétrer les paysages. L'agriculteur, acteur du monde rural intéressé à offrir une qualité de vie à ses voisins, aux urbains, voire aux touristes, peut rechercher les moyens d'ouvrir l'espace au public sans pour autant mettre en cause la rentabilité de son exploitation. Des négociations avec les partenaires concernés (chasseurs, pêcheurs, randonneurs, sportifs-nature) peuvent permettre de trouver des solutions positives (portes, chicanes, passages canadiens) plus valorisantes que l'engagement dans des logiques de rapport de force. Des agriculteurs envisagent ainsi dans le cadre d'un PDD de développer des activités d'accueil en organisant des cheminements et des promenades pour faire reconnaître leur rôle de

producteur mais aussi de créateur de paysage.

Quatrième thème concerné par l'approche paysagère : le bâti agricole, qui joue un rôle essentiel dans l'identité d'une région (bâtiments traditionnels, pigeonniers, cabanes de vigne, capitelles et bories). Le développement de l'agriculture s'est traduit par l'abandon de bâtiments traditionnels inadaptés aux contraintes actuelles suite à des regroupements d'exploitations, et par la construction de bâtiments neufs sans réelle recherche architecturale. La réflexion paysagère permet d'encourager la restauration et la réutilisation du bâti traditionnel, qui peut être aménagé en logements si des politiques incitatives se mettent en place. Elle peut également aider à l'amélioration de la qualité du bâti actuel et de ses abords (murets, portails, allées). Une attention particulière doit être portée aux travaux de mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Actuellement, les crédits sont essentiellement réservés aux aspects techniques. Il y aurait contradiction si une demande provenant du ministère de l'Environnement se traduisait par des pollutions visuelles.

Dernière retombée de la réflexion paysagère : la communication. S'ils veulent se situer comme des producteurs, gestionnaires de l'environnement et acteurs du monde rural, les agriculteurs ont en effet besoin d'être capables de s'adresser aux urbains et à leurs voisins. Une présentation du paysage et du projet paysager peut aider à exprimer la qualité d'un projet global vis-à-vis du public et des autres partenaires.

Si nous avons des paysages du passé dans la tête, c'est parce que depuis trente ou cinquante ans il n'y a plus de pensée paysagère agronomique. Les plans de développement durable, encore expérimentaux, préparent l'alternative à un modèle agricole dominant encore trop intensif. ●



Couleurs de campagne. Planche de l'étude « Paysages du Terrefort », réalisée par le bureau ECEP, 1994.

ECEP